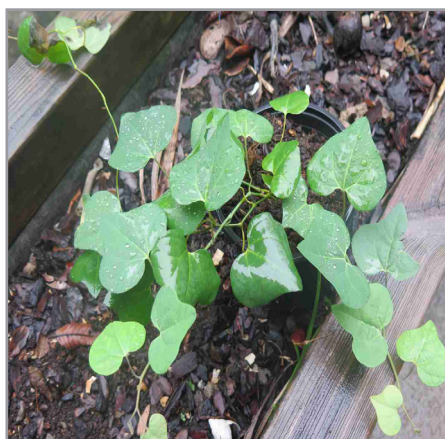




le 26/08/15

Mise en garde sur la toxicité des préparations communément appelées « chiniiy-tref » : alcoolature de chenilles contenant des Acides Aristolochiques



L'ARS de Martinique attire votre attention sur une information de sécurité importante concernant un produit de médecine traditionnelle, communément vendu ou préparé à la maison. Il s'agit d'une alcoolature de chenilles prélevées sur une plante connue sous le nom de « Chenille à trèfle » (chiniy-tref), « Trèfle-à-chenille » (Trèf-Chiniy), « Trèfle-Caraïbe » (Trèf-Karayib) ou « Trèfle-à-serpent » (Trèf-sèpan). La présence d'acides aristolochiques, substances néphrotoxiques et carcinogènes¹, a été confirmée par des analyses conduites par le laboratoire de Pharmacognosie de la Faculté de pharmacie de Paris à la demande de l'ARS de Martinique.

Cette préparation se présente sous forme de rhum dans lequel des chenilles ont été mises à macérer et est utilisée traditionnellement par voie orale pour des pathologies digestives ou diverses intoxications. Les acides aristolochiques proviennent de la plante que les chenilles colonisent, l'*Aristolochia trilobata*, qui se retrouve ensuite dans l'alcoolature.

La toxicité rénale des acides aristolochiques a fait l'actualité au cours des années 90 en Belgique à la suite de l'observation clinique de cas inhabituels d'insuffisance rénale rapidement progressive en relation avec la prise, dans le cadre d'un régime amaigrissant, de plantes utilisées en médecine chinoise contenant accidentellement de l'*Aristolochia fangchi*². Depuis, la responsabilité des acides aristolochiques dans la survenue de néphropathie terminale ainsi que de cancers, particulièrement urothéliaux, a été montrée grâce à des études humaines et animales dédiées³.

Le décret n°98-397 du 20 mai 1998 modifié le 3 novembre 2003, interdit de détenir en vue de la vente, de mettre en vente, de vendre, de distribuer à titre gratuit les plantes de la famille des Aristolochiaceae, les autres plantes contenant des acides aristolochiques et des aristolactames, ainsi que les extraits de ces plantes et les produits en contenant, lorsqu'ils sont destinés à l'alimentation humaine.

La présence d'acides aristolochiques dans les préparations communément appelées « Chiniy-Trèf » ou autres, amène l'ARS de Martinique à faire les recommandations suivantes :

- Les professionnels de santé sont invités à relayer l'information sur la toxicité, notamment rénale, de ces préparations prises par voie orale, auprès de leur patientèle afin que l'usage oral en soit arrêté.

- Les cas de pathologie rénale ou de cancer des voies urinaires potentiellement associés à la prise orale de préparations de chenille à trèfle doivent être rapportés au dispositif de toxicovigilance antillais par téléphone (05-90-80-54-08) ou par mail (toxicovigilance@ch-labasseterre.fr) afin de documenter l'impact sanitaire de la consommation de ces préparations.

